

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 671)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CF47

présenté par

M. Schellenberger et Mme Louwagie

à l'amendement n° CF|25 de M. Philippe Brun

TITRE

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et la souveraineté énergétique française »,

les mots :

« d'un démembrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de bien préciser l'intention de ce texte. EDF est utile à la souveraineté énergétique française en tant qu'entreprise intégrée.